



Département des finances et des institutions  
Service des affaires intérieures et communales  
Section des finances communales

Departement für Finanzen und Institutionen  
Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten  
Sektion Gemeindefinanzen

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

**Lettre d'information No 40M/2016**

**Aux communes municipales**

---

**Notifiée par mail**  
**Disponible sur le site Internet**

**Notre réf.** FG/fg

**Date** 22 août 2016

### **Plan financier 2017/2020 - Système d'alarme précoce**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Les budgets et les comptes de la Confédération, de nombreux cantons et communes laissent deviner des tendances annonciatrices de lendemains moins sereins pour les finances des collectivités publiques.

Ces signaux négatifs exigent de tous les acteurs une prise de conscience et la recherche de solutions. La prise de mesures adaptées à chaque situation, notamment le renforcement des outils de gestion permettra d'atténuer, voire d'éviter une dégradation généralisée des finances publiques.

Le Service des Affaires Intérieures et Communales (SAIC) en partenariat avec la Fédération des Communes Valaisannes (FCV) ont initié un projet pilote qui s'est déroulé ces deux dernières années avec 14, respectivement 29 communes municipales<sup>1</sup>. Le résultat positif des deux enquêtes post projet confirme le besoin, l'outil utilisé, le processus et les indicateurs retenus.

Aujourd'hui à la veille du budget 2017 et de la planification financière 2017-2020, nous proposons d'élargir cette prestation, sur une base volontaire, à toutes les Municipalités. Le système d'alarme précoce apporte une plus-value certaine à l'obligation légale d'établir un plan financier.

Nous précisons que cette démarche s'inscrit pleinement dans le rôle de conseil et de soutien mentionné à l'article 76 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes et d'améliorer ainsi la qualité de nos prestations.

#### **Pourquoi un système d'alarme précoce ?**

Ne pas subir et réagir mais au contraire anticiper, prévenir en particulier par l'adoption d'une planification financière fiable, basée sur l'analyse des indicateurs topiques, voilà le chemin à suivre pour relever le défi posé. Nous devons aux générations à venir le maintien d'une situation financière saine.

---

<sup>1</sup> Icogne, Liddes, St-Gingolph, Chamoson, Ayent, Martigny, Les Agettes, Massongex, Fully, Ardon, Riddes, Vouvry, Mt-Noble, Vernayaz, Chalais et Val d'Illeiez pour la partie francophone



Le système d'alarme précoce s'adresse tant au responsable politique qu'administratif des finances communales. Cette double approche, principe des 4 yeux, nous paraît essentielle tant la stratégie politique et l'activité opérationnelle sont indissociables dans l'exercice difficile de la planification.

### Quel outil système d'alarme précoce ?

Déjà connu des administrations, simple d'utilisation, très proche de l'outil « Comptes indicateurs », l'outil « Budget et planification financière indicateurs » répond à ce besoin. La nouvelle version 216.08.10 a évolué. Les principales modifications :

- L'onglet « Aperçu des indicateurs financiers » a été complété par la colonne du budget de l'année précédente afin de respecter le schéma de présentation de l'art. 25 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes < Comptes 2015, Budget 2016, Budget 2017.
- La présentation des résultats des indicateurs dans l'onglet « Evolution indicateurs » assemble les données chiffrées et les appréciations texte pour une compréhension plus rapide et une meilleure visibilité.
- ...

### Comment fonctionne le système d'alarme précoce ?

Nous vous rendons attentif au fait que la procédure ci-dessous devrait chronologiquement se dérouler avant l'acceptation formelle du budget par le Conseil Municipal.

- 1) Télécharger l'outil du site Internet de la Section des Finances Communales (SFC) à l'adresse :  
<https://www.vs.ch/web/saic/etablissement-des-budgets-communales-et-plans-financiers>
- 2) Remplir dans l'onglet données, celles du budget 2017 et au minimum de la planification 2018-2020 (projet 1 du plan financier)
- 3) Analyser l'évolution du résultat global et des indicateurs sous l'onglet « évolution indicateurs ». Il s'agit du dernier onglet de l'outil budget et plan financier indicateur.
- 4) Si l'équilibre budgétaire ne serait pas respecté ou si un/des indicateur/s serai(en)t dans le rouge, transmettre à la SFC le fichier en format .zip pour des questions de sécurité, puis prendre contact avec un collaborateur de la SFC. Pour la SFC le « rouge » signifie « **ATTENTION, ACTION** ».
- 5) Modifier autant de fois que nécessaire dans l'onglet données le projet 1 pour supprimer idéalement l'appréciation rouge.
- 6) Présenter pour acceptation le plan financier à l'Exécutif.
- 7) Présenter pour information le plan financier au Législatif.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

**Francis Gasser**  
Chef de section



**Copie à** Service des affaires intérieures et communales  
Inspection des finances  
Fédération des communes valaisannes  
Aux instances de révision